

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19 MISE À JOUR ET RÉSUMÉ DES MESURES

Hawkesbury, le 18 mars 2020 – Dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, la Ville de Hawkesbury souhaite faire une récapitulation concernant les services municipaux et les consignes de sécurité.

#### Mesures administratives et services municipaux

Suivant les instructions du gouvernement de l'Ontario, la Ville de Hawkesbury maintient la fermeture de l'Hôtel de Ville au public du Complexe sportif, de la caserne des pompiers, de l'usine de traitement ainsi que l'édifice des travaux publics et ce, jusqu'à nouvel ordre. Aussi. Pour le moment, tout le personnel affecté est au travail.

Les services suivants sont suspendus jusqu'à nouvel ordre :

- Toutes les activités de loisirs au Complexe sportif (salle multi, patinoire, piscine et autres salles), sont annulées jusqu'à nouvel ordre;
- La période d'inscription des activités du printemps est pour le moment reportée.

*Par contre, de nombreux services municipaux sont disponibles en ligne ou par téléphone, notamment :*

Les demandes de permis de construction se font normalement par téléphone et/ou par courriel. Il vous est possible de communiquer avec nous au 613 632-0106 poste 2020.

Pour tout renseignement concernant les taxes foncières et d'eau, veuillez composer le 613 632-0106 poste 2266. Pour effectuer un paiement, veuillez utiliser l'une de ces options:

- Utilisez notre boîte extérieure sécurisée à l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;
- À votre institution financière;
- Par le biais de votre application bancaire (téléphone intelligent ou ordinateur);
- Plan de débit préautorisé;
- Chèque postdaté.

Le paiement des constats d'infraction peut se faire en envoyant un chèque par la poste à l'Hôtel de Ville ou déposer l'enveloppe avec votre chèque dans la boîte à l'entrée principale. N'oubliez pas d'inclure le coupon détachable et d'indiquer le numéro de la contravention sur le chèque.

Le renouvellement des médailles des chiens sera possible faire en envoyant un chèque par la poste à l'Hôtel de Ville ou déposer l'enveloppe avec votre chèque dans la boîte à l'entrée principale. Nous vous ferons parvenir la médaille par la poste. Nous avons étendu la période jusqu'au 31 mars 2020.

Le réseau de distribution d'eau potable est sécuritaire. Pour signaler une situation, veuillez composer le 613 632-3112. En cas d'urgence ou après les heures normales d'ouverture, veuillez composer le 613 632-1105.

Pour signaler une situation qui a trait au département des travaux publics, Il vous est possible de communiquer avec nous au 613 632-0106 poste 2020.

**Mises à jour quotidiennes sur notre site Web :** <https://www.hawkesbury.ca/vivre-ici/nouvelles-et-avis/coronavirus>

Pour plus d'information sur la COVID-19, cliquer ici : <https://bseo.ca/fr/covid-19-nouveau-coronavirus>

Assurance emploi : Maladie à coronavirus (COVID-19) – Emploi et Développement social Canada : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html>

Le Gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles mesures le 18 mars 2020 : <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>

Information pour voyager en toute sécurité et profiter pleinement de votre voyage, au Canada ou à l'étranger : <https://voyage.gc.ca/>

### **Recommandations face aux personnes vulnérables**

Les personnes les plus vulnérables à la COVID-19 sont les personnes âgées et celles :

- Atteintes de maladie chronique (par exemple : maladie cardiaque, hypertension, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancer);
- À risque en raison d'un système immunitaire affaibli à la suite d'un problème santé ou d'un traitement (par exemple : chimiothérapie);
- Toute personne de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada.

### Quelques façons de protéger votre santé :

- Se laver les mains souvent avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool;
- Éternuements et toux dans votre manche.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Évitez tout contact avec des personnes malades.
- Restez à la maison si vous êtes malade. En particulier, ne visitez pas un établissement de soins de longue durée, une maison de retraite ou toute autre situation de vie collective.

### Étapes d'un bon lavage des mains

- Enlevez toutes vos bagues. Utilisez de l'eau tiède et mouillez complètement vos mains;
- Utilisez du savon mousse ou liquide et bien mousser;
- Frottez vos mains, entre vos doigts, sous vos ongles et la base de vos pouces pendant 15 à 20 secondes;
- Rincez bien;
- Séchez vos mains à l'aide d'une serviette de papier jetable ou d'un séchoir à main.
- Fermez les robinets à l'aide d'une serviette de papier. Protégez vos mains des surfaces sales en sortant de la salle de bain (ex. poignée de porte).

### Soyez attentif aux symptômes de la Covid-19 :

- Toux
- Fièvre
- Difficultés à respirer

Nouvelle mesure importante pour mieux freiner la propagation de la COVID-19. Les établissements suivants sont dès maintenant tenus par la loi de fermer :

- Tous les établissements qui offrent des programmes récréatifs en salle;
- Toutes les bibliothèques publiques;
- Toutes les écoles privées telles que définies dans la Loi sur l'éducation;
- Toutes les garderies agréées;
- Tous les bars et restaurants, sauf dans la mesure où ces établissements proposent des plats à emporter et la livraison à domicile
- Tous les théâtres, y compris ceux qui proposent des spectacles de musique, de danse et d'autres formes artistiques, ainsi que les cinémas qui diffusent des films;
- Toutes les salles de concert.

- Les Églises et les lieux de culte devraient fermer.
- Il est aussi interdit d'organiser tout événement public de plus de cinquante personnes, y compris des défilés, des manifestations, et des services collectifs aux lieux de culte.
- Restez et travaillez à la maison autant que possible et évitez les sorties non essentielles.
- Les adultes âgés de plus de 70 ans ne devraient quitter leur foyer que si c'est absolument nécessaire.
- Évitez tous les voyages internationaux non essentiels. Les résidents qui ont voyagé à l'extérieur du Canada doivent aussi s'auto-isoler pendant 14 jours dès leur retour.

Nous avons tous notre part à faire pour prévenir la propagation de la Covid-19.

-30-

Yvan Ruel  
Coordonnateur aux communications  
Ville de Hawkesbury  
[yruel@hawkesbury.ca](mailto:yruel@hawkesbury.ca)  
613 632-0106 poste 2223  
[www.hawkesbury.ca](http://www.hawkesbury.ca)